


### Les Landes Genusson

### RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce du PLU/H  
**3.2.17**

Service SIG - CCPM



- #### ZONES URBAINES
- UA : Centres anciens
  - UAa : Centres anciens des communes principales
  - UB : Extensions urbaines accueillantes ou étant destinées à accueillir des formes d'habitat collectif
  - UC : Extensions urbaines pavillonnaires, dont la plupart ont été réalisées sous forme d'opérations d'ensemble
  - UE : ZAC Soleil Levant
  - UE : Espaces occupés par des friches industrielles
  - UP : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
  - UT : Sites accueillant des activités liées au tourisme
  - UE : Etablissement économiques hors zone d'activités
  - UEm : Zones d'activités "mixtes"
  - UEp : Zones d'activités de proximité
  - UEv : Zones d'activités "vitrines"
  - UEvp : Venloéplote
- #### ZONES A URBANISER
- AUH : Zones à urbaniser, destinées prioritairement à l'habitat
  - AUT : Zones à urbaniser, destinées à accueillir de nouvelles activités liées au tourisme
  - AUEv : Zones à urbaniser à vocation économique
- #### ZONES AGRICOLES
- A : Espaces agricoles ayant un potentiel agronomique, biologique ou écologique
  - AP : Terres agricoles sensibles
  - AP1 : Espaces agricoles sensibles autour des espaces urbanisés
  - AE : Sites d'EPC France (exposifs) à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)
- #### ZONES NATURELLES
- N : espaces naturels
  - N1 : Parcs et jardins à préserver pour leur qualité et leur intérêt dans et en fringe du tissu urbain
  - NA : Activité commerciale isolée (STECAL)
  - NC : Site de la carrière à Mortagne-sur-Sèvre (STECAL)
  - NE : Terrains destinés à la production d'énergies renouvelables (STECAL)
  - NF : Infrastructures liées au festival de Poupet à Saint-Malo-du-Bois (STECAL)
  - NP : Grands ensembles bâtis patrimoniaux (STECAL)
  - NP1 : Ensembles bâtis patrimoniaux touristiques majeurs (STECAL)
  - NT : Espaces dédiés à des activités touristiques (STECAL)
  - NT1 : Centres équestres (STECAL)
  - NT2 : Parcours accroboatique en hauteur (STECAL)
  - NEA : Entreprises de travaux agricoles
- #### PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES PARTICULIERES
- Prescriptions ponctuelles**
- ☉ : Arbre à conserver
  - ⦿ : Petit patrimoine
- Prescriptions linéaires**
- : Chemin de randonnée à préserver ou créer
  - : Cours d'eau
  - : Haies et alignements d'arbres à conserver
  - : Linéaire commercial protégé
  - : Recul des constructions vis-à-vis des routes à grande circulation
  - : Recul des constructions vis-à-vis des routes départementales
  - : Tracé de principe de voirie
  - : Sequence batte a préserver au titre du L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Prescriptions surfaciques**
- : Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination
  - ▨ : Boisement à préserver
  - ▧ : Espace boisé classé à conserver
  - ▩ : Secteur avec disposition de reconstruction \_ site pollué
  - : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
  - : Zone humide
  - ▬ : Emplacement réservé
  - ▭ : Zone non aedificandi
- #### INFORMATION SANS CARACTERE PRESCRIPTIF
- : Secteurs d'information sur les sols
  - : Voisinage d'infrastructure terrestre
  - : Plan d'eau
  - : Ouvrage ou édifice d'intérêt patrimonial
  - ⋯ : Surface viabilisée ou en cours de viabilisation
  - ▭ : Zone bleue du PPRI
  - ▭ : Zone rouge du PPRI